

d'une part, et Marie Melanie Egleprie, fille
mineure de Charles Lefebvre et de Egleprie
Leduc, de cette paroisse d'autre part,
ne s'étant déclaré aucun empêchement
au dit mariage, nous curi sousigné
avons le consentement du père de la
contractante, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage en présence
de Charles Lefebvre et Hyacinthe Roy.
Les contractants et Hyacinthe Roy
ont signé avec nous. Lecture faite.
Melanie Lefebvre. Alphonse Roby
Hyacinthe Roby. P. Chatelet, P. C.

Cet acte ci haut a été assermenté devant moi
à Thurso, le 10 Juin 1909, par la sousignée, la
contractante, Melange Lefebvre.

P. Chatelet, P. C., Commissaire,

Le douze juillet, mil huit cent quatre vingt deux
nous curi sousigné avons inhumé dans le cimetière de
cette paroisse le corps de Joseph, Edmond Rodrigue
fils de Joseph Robillard, et de Agnis Roy, décédé la
veille à l'âge de six mois. Etaient présents Joseph
Robillard M. R. et G. P. Belain S. P., qui ont signé
avec nous. Lecture faite.

G. P. Belain. J. Robillard M. R. P. Chatelet, P. C.

Cet acte a été assermenté devant moi, à
Thurso, le 16 Juin, 1909, par le sousigné
père du défunt.

J. Robillard M. R.

P. Chatelet, P. C., Commissaire,

Le vingt cinq juillet, mil huit cent quatre vingt
deux, vu la publication de deux bans de
mariage, faits par nous, aux prières de
nos messes paroissiales, vu aussi la dispense
de l'autre ban de mariage, accordé par
nous, en vertu d'un pouvoir à nous concé-
dé par Mgr. J. S. Duchamel, Archevêque

G. 5.

Jos. Ed. Rodrigue
Robillard.

M. J.

Edmond Racicot.

Georgianna St. Denis